



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
Mamawi

Apprendre, c'est dans ma nature !

Responsabilité, civisme, ouverture d'esprit

Plan pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation

version : parents

Révisé le 18 janvier 2021

Table des matières

Définition de l'intimidation	2
Types d'intimidation	2
Conflit vs Intimidation	3
La cyberintimidation	3
Stratégies de prévention visant à contrer l'intimidation et la cyberintimidation	4
Comment intervenir lorsqu'une situation d'intimidation ou de cyberintimidation est signalée?	7
Protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation	8
RESSOURCES	9

Définition de l'intimidation

L'intimidation est un comportement agressif généralement répété au fil du temps. Il a pour but de causer un préjudice, de la peur ou de la détresse, ou de créer un climat négatif pour une autre personne à l'école. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.

La définition complète se trouve dans la Loi sur l'éducation, <http://www.e-laws.gov.on.ca>

L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves et nuit aux relations saines et au climat scolaire.

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école Mamawi, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tous autres moyens électroniques et technologiques.

Types d'intimidation

L'intimidation peut s'exprimer de diverses façons. Elle peut être :

Physique	coups, bousculades, claques, vol ou bris d'effets personnels;
Verbale	insultes, moqueries, injures ou remarques discriminatoires ou/et sexistes, racistes, homophobes et transphobes;
Sociale	exclusion d'un groupe ou propagation de commérage et de rumeurs, humiliation publique devant autrui ou par le biais de graffitis;
Écrite	écriture de mots ou de symboles blessants ou offensants;
Électronique (communément appelée cyberintimidation)	propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire (p.ex., messagerie textuelle), sur des sites Web de médias sociaux.

Source : L'INTIMIDATION – Essayons d'y mettre un terme

Conflit vs Intimidation

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Rapport de pouvoir entre deux personnes où l'un s'impose à l'autre par la force.
Deux personnes cherchent à gagner.	Une personne veut prendre l'initiative et veut gagner sur l'autre
Deux personnes discutent vivement sans agression.	Une personne veut gagner à tout prix et agresse l'autre.
Rapport égalitaire.	Rapport inégalitaire.
Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants. Les deux individus vivront à court terme de la colère, de la déception, de la tristesse, mais il y aura toujours possibilité de trouver un terrain d'entente.	Il en résulte une victime. Cette personne pourrait développer un manque de confiance en elle, de la méfiance, de l'isolement et bien d'autres choses insoupçonnées qui le suivront à long terme.
Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.

Adapté de : PRUD'HOMME, Diane. Violence entre enfant, casse-tête pour les parents, Éditions Remue-ménage, 200

La cyberintimidation

Définition de la cyberintimidation

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie dont le but est de blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

1. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
2. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
3. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos d'une personne ou d'un groupe de personnes.
4. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
5. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
6. Créer un site Web ou un groupe de discussion pour se moquer des autres.
7. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéo en ligne.

Stratégies de prévention visant à contrer l'intimidation et la cyberintimidation

Pour le personnel :

- Rencontre d'information du personnel de l'école, en début et en cours d'année, au sujet de leur rôle et des méthodes d'intervention ainsi que sur les concepts de violence et d'intimidation.
- Enseignement explicite et rappels fréquents des règles du code de vie à tous les élèves par leur enseignant pour s'assurer d'une compréhension commune de tous.
- Rencontre pour établir les attentes et les rôles de chaque intervenant dans l'application du code de vie.
- Prévoir des moments d'échanges entre les intervenants pour le suivi de certains élèves.
- Participation d'enfants volontaires pour animer des groupes de jeux (5^e et 6^e années) lors des récréations.
- Participation d'élèves dans le projet des ambassadeurs et ambassadrices.
- Animation d'ateliers dans les classes de tous les niveaux par la TES en habiletés sociales sur des thèmes liés à l'intimidation, la cyberintimidation et la violence.
- Animation d'ateliers sur la gestion de la colère par la TES en habiletés sociales.
- Participation aux activités de sensibilisation à l'intimidation et à la violence : (journée du chandail rose).
- Offrir des ateliers sur les différences, la tolérance, etc.
- Enseigner (ou revoir) avec les élèves ce qu'est la cyberintimidation.
- Enseigner comment reconnaître la cyberintimidation.
- Enseigner les risques associés aux outils technologiques en contexte d'apprentissage.
- Enseigner l'utilisation responsable de la technologie et des médias sociaux.
- Enseignement de La cyberéthique (le bien vs le mal), la cybersureté (protection des renseignements personnels) et la cybersécurité (se protéger et protéger nos appareils).

- Présence de TES pour faire une surveillance active et appuyer la résolution de conflits et les groupes de jeux dans la cour de récréation lors des récréations et des temps non-structurés.
- Mise en place d'activités permettant le développement d'habiletés pour la résolution de conflits.
- Les stratégies d'enseignement et d'apprentissage en salle de classe qui encouragent le développement de relations saines ; les activités en petits groupes, le développement du caractère, la résolution de conflits de façon pacifique, renforcer l'estime et la confiance en soi, respect des limites des autres et des initiatives de leadership sont enseignées aux élèves.
- Accentuer la supervision dans les zones de l'école (la cour de l'école, les toilettes, vestiaires) où la pratique de l'intimidation est plus évidente.
- Assurer une supervision active et offrir régulièrement la formation à tous les membres du personnel incluant les moniteurs du dîner.
- Enseignement des valeurs de l'école en début d'année et rappels constants.

Pour les élèves :

Démarche initiale entreprise par l'élève qui vit de l'intimidation :

1. Dis « Arrête! »
2. Éloigne-toi.
3. Avertis un adulte.
4. Parles-en!

Démarches pour un élève qui vit de l'intimidation ou qui est témoin :

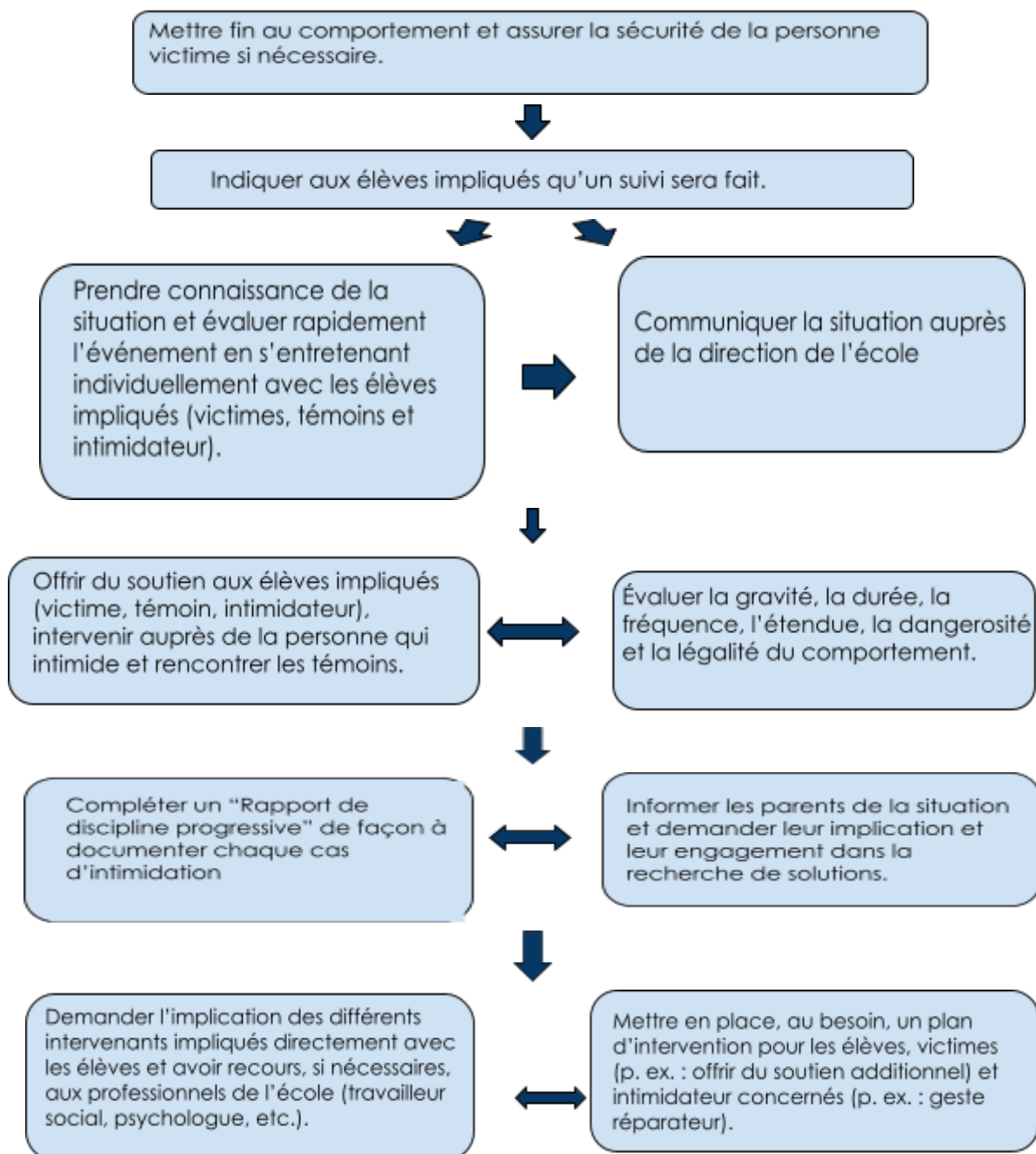
- Dans l'autobus : Communiquer immédiatement avec le chauffeur et, par la suite, avec un membre du personnel de l'école.
- À l'école : Se confier à un membre du personnel qui offrira de l'appui à l'élève et informera la direction.
- Pendant l'enquête de la direction ou d'un membre du personnel : Se confier directement à cette personne qui offrira de l'appui et interviendra.
- À la maison : Se confier à un parent. Il est souhaité que le parent communique immédiatement avec la direction.

Pour les parents :

Votre enfant est victime d'intimidation ou de cyberintimidation?	Votre enfant est témoin d'intimidation ou de cyberintimidation?	Votre enfant fait de l'intimidation ou de cyberintimidation?
Restez calme, prenez le temps de l'écouter et demandez-lui de vous décrire la situation en détail.	S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.	Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation.
Parlez à son enseignant ou au personnel de l'école qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler.	Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter.	Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire.	Dites-lui que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.	Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actions et des conséquences de ses paroles ou de ses actes.
Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.	Indiquez-lui qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.	Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : caractéristiques physiques, orientation sexuelle, nationalité, force physique).
Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.	Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre.	Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités. Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leur temps libre.
Garder les communications ouvertes avec l'école.	Garder les communications ouvertes avec l'école.	Garder les communications ouvertes avec l'école.

Comment intervenir lorsqu'une situation d'intimidation ou de cyberintimidation est signalée?

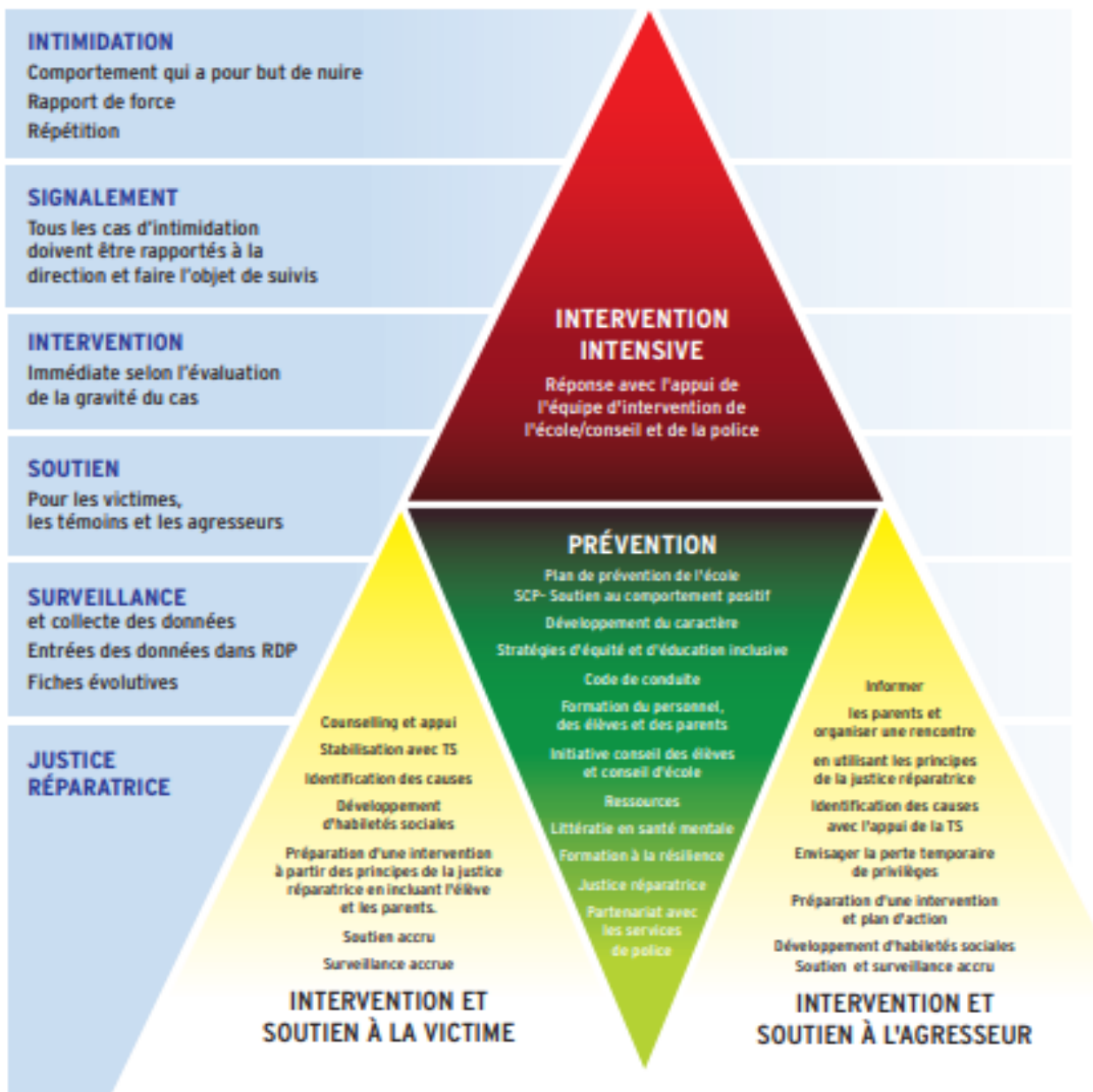
Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués doivent être rapportés à la direction le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.



Protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation

Protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation au CEPEO

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario



Ressources

Jeunesse j'écoute 1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca

Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario: Faire un signalement à la Société de l'aide à l'enfance:

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaide/index.aspx>

Projet Bien-être à l'école (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation et de l'équité et l'inclusion à l'école): www.bienetrealecole.ca

Habitat pour les parents (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation):

<http://www.copahabitat.ca/fr/blog/ressources-pour-la-prevention-de-lintimidation>

Commission ontarienne des droits de la personne: <http://www.ohrc.on.ca/fr/>

CALACS d'Ottawa: <http://www.calacs.ca/>

Tel-Jeunes: <http://teljeunes.com/accueil>

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa: <https://www.ysb.ca/fr/>

Cyberaide: <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Services de police d'Ottawa: <http://www.ottawapolice.ca/fr/>

Centre canadien de la protection de l'enfance: AidezmoiSVP.ca :

<https://www.needhelpnow.ca/app/fr/>

Application + fort www.plusfort.org (application disponible)

Pensez cybersécurité.gc.ca: <http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>

Croix-rouge canadienne- Information sur l'intimidation:

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-l-intimidation>

Gendarmerie Royale du Canada www.Internet101.ca

Centre Canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique

Habilomedias.ca